

# 19<sup>ème</sup> CONCOURS D'INTERPRETATION LES NOTES D'OR GRAND SUD FM

## 19<sup>ème</sup> FESTIVAL JEUNES TALENTS LES NOTES D'OR GRAND SUD FM

**ART.01** : Le FESTIVAL JEUNES TALENTS LES NOTES D'OR GRAND SUD FM, a pour but la découverte de nouveaux talents et donne l'opportunité à des chanteurs, des Auteurs et Compositeurs, isolés les un des autres, de se rencontrer. Il est ouvert à 3 catégories : TREMPIN de 12 à 15 ans. INTERPRETE de 16 à 50 ans. ACI de 16 à 50 ans. Le Festival est organisé par l'Association LES NOTES D'OR avec la collaboration, de GRAND SUD FM Partenaire Principal, de TV Narbonne, de la Ville de Narbonne, de la SACEM.

**ART.02** : Chaque participant, devra présenter au Casting une chanson française, ou Internationale, style variété, reprises ou création. La création devra être inédite et non commercialisée le jour du Festival. Le candidat ne pourra se présenter que dans une seule catégorie.

**ART.03** : Chaque participant ne pourra interpréter qu'une seule chanson. **La même au CASTING et au FESTIVAL.**

**ART.04** : En cas d'envoi incomplet des documents énumérés, de réception hors délais, la candidature ne pourra être retenue pour participer au casting. **Aucun sentiment ou passe droit ne seront acceptés.**

**ART.05** : UN JURY, COMPOSE DE PROFESSIONNELS DE LA MUSIQUE, SERA PRESENT TOUTE LA DUREE DU CASTING ET LE JOUR DU FESTIVAL. LES DECISIONS QU'ILS AURONT À PRENDRE SERONT SANS APPEL.

**ART.06** : Le Festival aura lieu le **SAMEDI 08 septembre 2012** à 21h15 **Salle des Fêtes** de Narbonne, en présence des personnalités de la SACEM, de la Culture, de la Ville de Narbonne, des Média et du public.

Les balances débuteront à 14h30, et s'achèveront à 18h00. **Les Candidats devront avoir quitté la Salle Fêtes à 18h00.** Réouverture des portes de la Salle des Fêtes 20h30.

Il sera demandé aux candidats d'être ponctuels quand aux horaires fixés. Le passage sur scène se déroulera selon l'ordre établi lors du tirage au sort fait par le Président des Notes d'Or.

### **Seuls les candidats seront admis dans les coulisses et les loges.**

**ART.08** : Les CD qui serviront le soir du Festival ne devront comporter qu'un seul titre, celui retenu lors du casting. Le CD devra pouvoir passer sur tous les lecteurs, et non que sur votre PC.

**ART.09** : Le candidat ayant remporté le premier prix ne pourra se représenter l'année suivante.

**ART.10** : Le play-back vocal est interdit. Chaque candidat devra chanter en « DIRECT LIVE » La remise des Prix se fera le soir même,

**ART.11** : Les frais de déplacement et d'hébergement à NARBONNE, seront à la charge des candidats, le jour du casting ainsi que le Jour du Festival. En cas de préjudice quelconque que pourrait subir un des participant, la responsabilité de l'organisateur ne pourrait en aucun cas être recherchée ou engagée.

**ART.12** : **Le fait de participer à ce Festival ainsi qu'à son casting implique la parfaite connaissance et l'acceptation totale du présent règlement, sans réserve et sans ne prétendre à aucun recours du présent contrat. Toutes les décisions prises par les JURYS, que ce soit ceux du casting, ou ceux du Festival seront SANS APPEL. Tout manquement au présent règlement sera sanctionné par l'Exclusion du candidat.**

**ART.13** : Dans l'intérêt de la manifestation, les Organisateur se réservent le droit de modifier le présent règlement ou d'annuler la manifestation en cas d'évènement fortuit où force majeure, sans qu'aucune réparation de préjudice puisse lui être demandée.

**ART.14** : LES CANDIDATS RETENUS POUR LE FESTIVAL ACCEPTENT, S'ILS SONT LAUREATS A REVENIR GRACIEUSEMENT L'ANNEE SUIVANTE, SI LA DEMANDE LEUR EST FAITE PAR L'ASSOCIATION LES NOTES D'OR.

**ART.15** : LE FESTIVAL EST OUVERT AU PUBLIC AU PRIX DE 10€

**ART.16** : **LE CASTING SELECTIF POUR LE FESTIVAL SE DERoule EN JUIN, A HUIT CLOS, PERSONNE N'EST ADMIS DANS LA SALLE.**